

Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

LUNDI 25 JANVIER 2016 à 18 h 30

L'an deux mil seize, le 25 janvier à 18 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis sous la présidence de Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente.

Etaient présents :

Mmes et MM Serge BODEAU, Roger OLLIER, Nicole MAGNIER, Alain VIRMONT, Claire LEMPEREUR, Jean-Marc SAUTERAU, Annie MANSAT, André VERNADAT, Marie-Thérèse SIKORA, Alain ROBERT, Michel RENAUD, Michelle BOUSCAVERT, Pierre MONTEIL, Huguette GUERLING, Corinne SAFFRE, Jacqueline DUBOISSET, Didier SAVY, Marie-Laure TURICHI.

Etaient absents et excusés :

M. Guy CHARTOIRE procuration donnée à Mme Annie MANSAT,
Mme Michelle POMPILI procuration donnée à M. Alain ROBERT,
M. Claude DEQUAIRE procuration donnée à Mme Michelle BOUSCAVERT,
M. Christian JOUHET procuration donnée à M. Pierre MONTEIL,
Mme Eva BERNARD procuration donnée à Mme Marie-Thérèse SIKORA,
Mme Pierrette RAY,
M. Jean MICHEL (arrivé à 18 h 45)

Etait absent :

M. Christopher DEMBIK,

La séance du Conseil Communautaire est ouverte à 18 h 30 par Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, qui procède à l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, nomme Monsieur Didier SAVY secrétaire de séance.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, soumet l'approbation du compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2015 à l'assemblée.

Monsieur Didier SAVY signale qu'aucune information n'est donnée concernant le projet de Vélorail.

Madame la Présidente explique qu'une réunion s'est tenue le 13 janvier dernier avec le gestionnaire, un représentant de SNCF Réseau et Monsieur Jean MICHEL au sujet de la convention à signer avec SNCF Réseau. Le nouveau projet de convention met à la charge de la Communauté de Communes l'entretien de certains ouvrages d'art.

Madame la Présidente dit ne pas vouloir s'engager dans ce type de dépenses qui peut aller très loin. La nouvelle convention date de 2015 et comme notre projet était engagé avant, il a été convenu d'utiliser l'ancienne convention.

Suite à cette intervention, le compte-rendu est approuvé et Madame la Présidente aborde les questions de l'ordre du jour.

DOSSIER CANDIDATURE FISAC

Madame la Présidente rappelle les modalités du FISAC :

Le décret fixant les nouvelles modalités d'attribution du FISAC est sorti mi-mai 2015 et précise le champ d'intervention et les modalités d'attribution. En effet, les contraintes budgétaires et les dysfonctionnements des dernières années ont conduit à une refonte totale du dispositif qui se traduit par :

- *La mise en place de nouvelles modalités de sélection des dossiers au moyen d'appels à projets,*
- *Une priorité donnée aux entreprises les plus fragiles, aux zones rurales et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.*

Madame la Présidente présente les thématiques retenues pour 2015 :

- *Modernisation, création et attractivité des derniers commerces et des commerces multiservices en zones rurales,*
- *Modernisation et diversification des stations-services,*
- *L'accessibilité des commerces à tous les publics.*

Les dossiers présentés doivent comporter au moins une action se rapportant à l'une de ces priorités.

Objet et modalité de l'appel à projet :

L'objet de l'appel à projet vise à :

- *Promouvoir une offre de proximité qui réponde à l'évolution des attentes des consommateurs,*
- *Préserver le savoir-faire des TPE des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services et donner à celles-ci les moyens de se moderniser et de se développer,*
- *Favoriser la redynamisation des territoires.*

Les Combrailles peuvent porter une candidature dans le cadre d'une opération collective qui vise à maintenir ou à améliorer le tissu des entreprises commerciales, artisanales et de services de proximité implantées en milieu rural.

Quatre types de dépenses peuvent être éligibles :

1/Les dépenses d'investissement réalisées par les entreprises de proximité qui apportent un service à la population locale et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million € HT,

2/L'amélioration du cadre dans lequel s'exercent les activités de Proximité: locaux publics d'activité, la rénovation de la signalétique, la modernisation des halles et marchés couverts, les investissements de restructuration des centres commerciaux de proximité, la réhabilitation des centres-bourgs des communes rurales de moins de 3 000 habitants),

3/La structuration des associations de commerçants : aide aux associations pour s'organiser, développement de la communication interne et de la communication externe et la mise en place d'animations et d'actions de promotion commerciale, mise en place des sites,

4/La coordination de l'ensemble des acteurs du commerce et mise en place d'un pilotage des programmes financés, le développement d'une offre de services innovants mieux adaptée aux besoins des consommateurs, le développement du professionnalisme et de l'innovation dans les pratiques commerciales, l'amélioration de l'offre commerciale et l'évaluation des opérations financées.

L'aide attribuée par le FISAC ne peut excéder 400 000 € pour les opérations collectives qui concernent les pays, les groupements de communes rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville et 200.000 € pour les autres opérations collectives, avec nécessité d'afficher un co-financement local équivalent.

L'opération doit être réalisée dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de la décision d'attribution de l'aide au bénéficiaire.

Madame la Présidente présente alors au Conseil Communautaire :

- En premier lieu, le dossier de candidature FISAC, établi conjointement par la Commune de Saint-Eloy-Les-Mines, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy et les Associations de commerçants, visant la fiche N°7 « Compléter et conforter l'offre commerciale » du programme de revitalisation du centre-bourg retenu par l'Etat et s'appuyant sur les trois principaux axes d'intervention suivants :

1/ Modernisation des établissements commerciaux et artisanaux

2/ Rénovation et restructuration du marché couvert et du marché de plein vent

3/ Accompagnement des Associations de commerçants en vue d'accentuer les actions de commercialisation et de communication

- En second lieu, l'économie générale du programme FISAC projeté, mobilisant l'aide de l'Etat à hauteur de 385 823 € et une contrepartie des collectivités locales de même niveau et les modalités de réalisation de ce programme.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire d'approuver le programme et l'économie du dossier de candidature FISAC, relatif à la ville de Saint-Eloy-les-Mines et au Pays de Saint-Eloy, qui sera déposé dans le cadre d'une démarche collective portée par le SMAD des Combrailles, associant l'ensemble des partenaires (Communautés de Communes du Pays des Combrailles, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme).

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, informe que plusieurs réunions de travail se sont tenues au SMADC et rappelle la procédure et les moyens qui ont permis le montage du dossier.

Elle indique le nom des 27 fiches de privé qui sont dans le dossier avec la répartition par commune.

Madame la Présidente rappelle qu'un courrier a été adressé aux communes pour diffusion auprès des artisans et commerçants.

Monsieur Jean MICHEL signale que plusieurs dossiers ont été déposés auprès du SMADC car certaines Communautés de Communes avaient travaillé en amont sur ces questions.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, soumet au vote cette délibération et le Conseil Communautaire à **l'unanimité**.

1/ Approuve la candidature FISAC dans le cadre d'une démarche collective portée par le SMAD des Combrailles qui associerait l'ensemble des partenaires visés ci-dessus,

2/ Approuve le programme et l'économie du dossier de candidature FISAC relatif à la ville de Saint-Eloy-les-Mines et au Pays de Saint-Eloy,

3/ Donne tous pouvoirs à Madame la Présidente, ou son représentant légal, pour l'exécution des présentes décisions.

Arrivée de Monsieur Jean MICHEL

SUBVENTION ASSOCIATIONS AFJC ET LA CLE DES CHAMPS : acomptes

Madame la Présidente rappelle qu'en 2015, le Conseil Communautaire avait décidé d'accorder, aux associations AFJC et La Clé des Champs, un acompte mensuel de 1/12 de la subvention attribuée en 2014. Ceci pour leur permettre de mener à bien leurs activités dans l'attente du vote du budget et de la nouvelle subvention.

L'acompte mensuel pour 2016 serait de :

- AFJC : 34 548.38 €
- La Clé des Champs : 12 677.83 €

Elle propose de renouveler ce dispositif pour l'année 2016.

Monsieur Michel RENAUD s'inquiète des montants attribués aux associations alors qu'il ne connaît pas les budgets ni les activités.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, rappelle que sur chaque vote du budget de la Communauté de Communes, les comptes des associations sont joints et l'activité correspond à la petite enfance, aux centres de loisirs, au périscolaire et au TAP.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, soumet au vote cette délibération qui est adoptée à **l'unanimité**.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Madame la Présidente communique la composition de la commission, à savoir :

Entités	Représentant
Présidence	Mme Marie-Thérèse SIKORA
Commune de Ars-les-Favets	M. Joël BOUGAREL
Commune de Buxières-sous-Montaigut	M. Philippe WROBEL
Commune de Durmignat	M. Guy CHARTOIRE
Commune de La Crouzille	Mme Nicole MAGNIER
Commune de Lapeyrouse	M. Alain VIRMONT
Commune de Montaigut-en Combraille	M. Jean-Marc SAUTERAU
Commune de Moureuille	Mme Nicole RAULT
Commune de Saint-Eloy-les-Mines	Mme Jacqueline DUBOISSET
Commune de Youx	M. Didier SAVY
Associations ou organismes représentant les personnes handicapées	M. Marc DYDUCH - FNATH
Associations ou organismes représentant les personnes âgées	M. Albert RIBERIEUX
Représentants des acteurs économiques	Mme Joëlle ROBERT - ACE
Représentants d'autres usagers de la ville	Mme Nicole BERGER - AFJC

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente propose d'aborder le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Elle donne la parole à Monsieur Jean MICHEL.

La CDCI s'est réunie et a pris connaissance des délibérations des communes, EPCI et syndicats. Sur notre territoire, beaucoup de réponses sont divergentes et défavorables au projet.

Il rappelle que Saint-Eloy-les-Mines a émis le souhait de rester en l'état ou d'aller vers une extension sur toutes les communes du SMADC. Saint Gervais d'Auvergne s'orienterait vers un partage qui réunirait les riches d'un côté et les pauvres de l'autre.

Le Sous-Préfet a organisé une rencontre avec les représentants des projets 9 et 10.

Monsieur Jean MICHEL, n'étant pas invité à la rencontre, avait organisé une réunion de travail au SMADC en amont, mais aucun accord n'est intervenu. Il demande si un accord est ressorti à l'issue de la réunion en Sous-Préfecture.

Madame la Présidente dit qu'aucun consensus ne s'est dégagé de la réunion et elle explique qu'elle a soutenu l'idée d'un grand SMADC avec le minimum de compétences obligatoires ce qui permettrait la survie de nos communes.

Monsieur Jean MICHEL informe que le Préfet souhaite le recevoir en présence du bureau du SMADC.

Il rappelle que le projet du Préfet aboutirait à trois Communautés de Communes sur le secteur du SMADC moins quatre communes. L'intégration de ces communes isolées fait beaucoup débat.

Pour amender le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Préfet, il faut l'accord des 2/3 de la CDCI.

Les autres projets de regroupement du Puy-de-Dôme sont très grands, sauf sur les Combrailles avec des projets de 17 000 habitants d'où un risque émis par Madame la Présidente, d'un nouveau projet de regroupement dans un délai très proche.

A la prochaine réunion du SMADC, Monsieur Jean MICHEL proposera une délibération aux communes (à transmettre au Préfet avant fin février) pour que toutes les communes intègrent une Communauté de Communes des Combrailles. Il n'est pas sûr d'obtenir l'accord des 2/3 des membres de la CDCI, mais le rapporteur est favorable à cette proposition.

Madame la Présidente donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes de Pionsat qui souhaite mettre en œuvre une étude sur le projet du Préfet.

A ce stade des discussions, il semble prématuré de travailler sur un projet en cours d'élaboration.

Monsieur Jean MICHEL informe que le bureau du SMADC l'a missionné pour mettre en œuvre une étude globale.

Une réponse a été faite en ce sens à la Communauté de Communes de Pionsat.

Monsieur Alain ROBERT dit que si on part sur trois Communautés de Communes sur le secteur du SMADC, on risque d'aller à l'échec. Quel sera l'avenir des Combrailles si on ne trouve pas d'accord ? Il souhaite savoir si l'on doit prendre toutes les compétences acquises par les autres Communautés de Communes.

Madame la Présidente fait part du fait que les EPCI voisins ne souhaitent pas se regrouper avec Saint-Eloy-les-Mines.

Concernant les compétences, on disposera d'un an pour se mettre d'accord sur l'étendue des compétences.

Monsieur Jean MICHEL rappelle que Manzat Communauté a beaucoup de compétences, qu'elle emploie environ 167 salariés et que depuis peu elle a pris la compétence voirie.

Il n'est pas certain que Manzat Communauté veuille revenir sur les compétences prises.

Monsieur Jean MICHEL déplore que la solidarité qui existait, à la création du SMADC et pour quelques dossiers, ait disparu.

Il conclut que sans accord, ce sera le projet du Préfet qui s'appliquera.

Madame Marie-Laure TURICHI propose une réunion au sujet du FREDON à Youx. Toutes les communes (élus ou agents), même si elles n'ont pas signé la convention, sont invitées à participer pour connaître les nouvelles modalités d'application des produits phytosanitaires.

Madame Claire LEMPEREUR informe que la commune de Montaigut a adhéré.

Monsieur Didier SAVY rappelle que le site Internet de la médiathèque ne fonctionne toujours pas depuis juillet 2015. Habituellement cela se produit, chaque année, quelques semaines seulement mais cette année cette interruption est plus longue.

Madame la Présidente précise que le nécessaire sera fait pour régler le problème.

Madame Marie-Thérèse SIKORA lève la séance à 19 h 30.